



BULLETIN DE SURVEILLANCE REPHY-TOX
Numéro du bulletin : 957 - Date de publication : 27/08/2026
Secteur : Hauts de France (59, 62, 80) - Type : Information

Introduction

Ce bulletin porte sur la surveillance du phytoplancton toxique dans les eaux côtières et des phycotoxines toxiques dans les coquillages pour le secteur Hauts de France (59, 62, 80). Les résultats des analyses étant diffusés en temps réel, une absence de résultat ne signifie pas nécessairement une absence de phytoplancton ou de biotoxine.

Conclusion

Concernant le plancton, aucun dépassement de seuil n'a été observé sur la totalité des zones.
Concernant les toxines, aucun de dépassement de seuil réglementaire n'a été observé sur la totalité des zones.

Bulletin complet

Résultats phytoplanctons producteurs de toxines lipophiles

Zones Marines				du 01/08/2026 au 07/08/2026 (Semaine 32)	du 08/08/2026 au 14/08/2026 (Semaine 33)	du 15/08/2026 au 21/08/2026 (Semaine 34)	du 22/08/2026 au 28/08/2026 (Semaine 35)
	Supports	Famille phytoplanctons	Phytoplanctons	Résultat(s)			
001 - Frontière belge - Cap Gris Nez	Lieu de surveillance : 001-P-015 - Point 1 Dunkerque						
	Eau	Dinophysis+Phalacroma	Dinophysis + Phalacroma	< LD	/	100 n(cellules)/L	< LD
			Dates de prélèvement :	04/08/2026	-	17/08/2026	27/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
002 - Cap Gris Nez - Le Boulonnais	Lieu de surveillance : 002-P-007 - Point 1 Boulogne						
	Eau	Dinophysis+Phalacroma	Dinophysis + Phalacroma	< LD	/	/	< LD
			Dates de prélèvement :	03/08/2026	-	-	26/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
006 - Baie de Somme - large	Lieu de surveillance : 006-P-001 - At so						
	Eau	Dinophysis+Phalacroma	Dinophysis + Phalacroma	< LD	/	< LD	/
			Dates de prélèvement :	03/08/2026	-	17/08/2026	-
			Commentaires:	-	-	-	-

Seuils d'alerte :

- *Dinophysis + Phalacroma* : 100 n(cellules)/L

Résultats toxines lipophiles

Zones Marines				du 01/08/2026 au 07/08/2026 (Semaine 32)	du 08/08/2026 au 14/08/2026 (Semaine 33)	du 15/08/2026 au 21/08/2026 (Semaine 34)	du 22/08/2026 au 28/08/2026 (Semaine 35)
	Supports	Famille toxines	Toxines	Résultat(s)			
001 - Frontière belge - Cap Gris Nez	Lieu de surveillance : 001-P-022 - Oye plage						
	Moule	Lipophile	Acide Okadaïque et Dinophysistoxines (AO DTXs)	/	/	/	NQ ou ND
			Dates de prélèvement :	-	-	-	28/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
			Somme des AZAs réglementées, avec TEFs	/	/	/	NQ ou ND
			Dates de prélèvement :	-	-	-	28/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
			Somme des YTXs réglementées, avec TEFs	/	/	/	NQ ou ND
			Dates de prélèvement :	-	-	-	28/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
008 - Pays de Caux Nord	Lieu de surveillance : 008-S-101 - Dieppe-berk-large						
	Amande de mer	Lipophile	Acide Okadaïque et Dinophysistoxines (AO DTXs)	/	NQ ou ND	/	NQ ou ND
			Dates de prélèvement :	-	10/08/2026	-	26/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
			Somme des AZAs réglementées, avec TEFs	/	NQ ou ND	/	NQ ou ND
			Dates de prélèvement :	-	10/08/2026	-	26/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
			Somme des YTXs réglementées, avec TEFs	/	NQ ou ND	/	NQ ou ND
			Dates de prélèvement :	-	10/08/2026	-	26/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-

Seuils réglementaires :

- Acide Okadaïque et Dinophysistoxines (AO DTXs) : 160 µg éq. AO/kg
- Somme des AZAs réglementées, avec TEFs : 160 µg éq. AZA1/kg
- Somme des YTXs réglementées, avec TEFs : 3,75 mg éq. YTX/kg

Résultats phytoplanctons producteurs de toxines amnésiantes

Zones Marines				du 01/08/2026 au 07/08/2026 (Semaine 32)	du 08/08/2026 au 14/08/2026 (Semaine 33)	du 15/08/2026 au 21/08/2026 (Semaine 34)	du 22/08/2026 au 28/08/2026 (Semaine 35)
	Supports	Famille phytoplanctons	Phytoplanctons	Résultat(s)			
001 - Frontière belge - Cap Gris Nez	Lieu de surveillance : 001-P-015 - Point 1 Dunkerque						
	Eau	Pseudo-nitzschia	Pseudo-nitzschia fines	11 900 n(cellules)/L	/	25 600 n(cellules)/L	< LD
			Dates de prélèvement :	04/08/2026	-	17/08/2026	27/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
			Pseudo-nitzschia autres	4 200 n(cellules)/L	/	43 800 n(cellules)/L	13 600 n(cellules)/L
			Dates de prélèvement :	04/08/2026	-	17/08/2026	27/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
			Pseudo-nitzschia australis + seriata	< LD	/	< LD	< LD
			Dates de prélèvement :	04/08/2026	-	17/08/2026	27/08/2026
	Commentaires:	-	-	-	-		
002 - Cap Gris Nez - Le Boulonnais	Lieu de surveillance : 002-P-007 - Point 1 Boulogne						
	Eau	Pseudo-nitzschia	Pseudo-nitzschia fines	9 500 n(cellules)/L	/	/	18 400 n(cellules)/L
			Dates de prélèvement :	03/08/2026	-	-	26/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
			Pseudo-nitzschia autres	4 700 n(cellules)/L	/	/	3 000 n(cellules)/L
			Dates de prélèvement :	03/08/2026	-	-	26/08/2026
			Commentaires:	-	-	-	-
			Pseudo-nitzschia australis + seriata	< LD	/	/	< LD
			Dates de prélèvement :	03/08/2026	-	-	26/08/2026
	Commentaires:	-	-	-	-		
006 - Baie de Somme - large	Lieu de surveillance : 006-P-001 - At so						
	Eau	Pseudo-nitzschia	Pseudo-nitzschia fines	3 300 n(cellules)/L	/	54 700 n(cellules)/L	/
			Dates de prélèvement :	03/08/2026	-	17/08/2026	-
			Commentaires:	-	-	-	-
			Pseudo-nitzschia autres	5 100 n(cellules)/L	/	9 500 n(cellules)/L	/
			Dates de prélèvement :	03/08/2026	-	17/08/2026	-
			Commentaires:	-	-	-	-
			Pseudo-nitzschia australis + seriata	< LD	/	< LD	/
			Dates de prélèvement :	03/08/2026	-	17/08/2026	-
	Commentaires:	-	-	-	-		

Seuils d'alerte :

- *Pseudo-nitzschia australis + seriata* : 50 000 n(cellules)/L
- *Pseudo-nitzschia autres* : 100 000 n(cellules)/L
- *Pseudo-nitzschia fines* : 300 000 n(cellules)/L

Résultats toxines amnésiantes

Zones Marines				du 01/08/2026 au 07/08/2026 (Semaine 32)	du 08/08/2026 au 14/08/2026 (Semaine 33)	du 15/08/2026 au 21/08/2026 (Semaine 34)	du 22/08/2026 au 28/08/2026 (Semaine 35)
	Supports	Famille toxines	Toxines	Résultat(s)			
008 - Pays de Caux Nord	Lieu de surveillance : 008-S-101 - Dieppe-berk-large						
	Amande de mer	ASP	Toxines amnésiantes (ASP)	/	< LQ	/	< LQ
			<i>Dates de prélèvement :</i>	-	10/08/2026	-	26/08/2026
			<i>Commentaires:</i>	-	-	-	-

Seuils réglementaires :

- Toxines amnésiantes (ASP) : 20 mg AD/kg

Résultats phytoplanctons producteurs de toxines paralysantes

secteurs concernés. Veuillez contacter les autorités administratives départementales (Préfecture, DDi) pour toute information relative aux décisions d'interdiction de ramassage et/ou de commercialisation professionnelle des coquillages. L'absence de résultats pour tout ou partie d'une zone marine ne signifie pas nécessairement une absence de toxines.

Contact

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS PAS-DE-CALAIS (DDPP)